

215C1132
FR0000053142-DIV16

27 juillet 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FAIVELEY TRANSPORT

(Euronext Paris)

La société Wabtec Corporation et la société FAIVELEY TRANSPORT ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres FAIVELEY TRANSPORT sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 27 juillet 2015 par les sociétés Wabtec Corporation et FAIVELEY TRANSPORT.